

MUSÉES ROYAUX

Bruelles, 30-1-20 1920

DE

Peinture et de Sculpture

DE

BELGIQUE

SECRETARIAT

N°

OBJET

5324/13.
H A

Nous avons l'honneur de vous faire connaître
que la résolution ^{de l'Académie des Beaux-Arts} ~~de la Commission directrice~~
n'a pas été favorable à l'acquisition, pour les
collections de l'État, d'un tableau
qui faisait l'objet de votre lettre
du 23 décembre 1907

Cet ouvrage que nous tenons, Monsieur
à votre disposition, pourra
être retiré au Palais des Beaux-Arts, rue du
Musée n° 9, contre la remise d'un récépissé
accompagné de la présente.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance
de notre considération distinguée.

Copie expédiée le 30-1-20

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,
Le Secrétaire,

1

Monsieur le Conservateur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je
desire vous rendre une Belgique un pagotage signé
de Peterre 1841. Je ne crois pas que le Musée
moderne renferme des œuvres de ce peintre estimé.
Des offres m'ont été faites par des étrangers; je préférerais
toutefois, étant Belge, que le tableau dont question ci
dessus trouverait acquéreur en Belgique, et prit sa place
dans un de vos musées. Je tiens le tableau à votre disposition,
Monsieur le Conservateur, si vous estimez que l'État
pourrait être résolu de l'acquiescer.
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Conservateur, l'assurance
de ma considération très distinguée

A. V. Buegelder
Rue des Talois 73
Schaerbeek

cc 23/12/19